

LES MARCHÉS HEBDO

L'HEBDO DU COMMERCE AGROALIMENTAIRE

Une question ?
Une réaction
à la nouvelle formule
des Marchés ?
Écrivez-nous à :
redac.lesmarches@siac.fr

En route vers le canal Seine-Nord



Thierry Duclaux, directeur de Voies navigables de France, estime que le canal Seine-Nord sera

un véritable accélérateur de projets, notamment pour la batellerie. Les cinq départements sont actuellement en pleine négociation en ce qui concerne leur participation au projet.

> Voir page 12

Restauration : qui va profiter de la TVA réduite ?

« L'abaissement du taux de TVA à 5,5 % ne suffira pas à relancer l'activité et 2009 s'annonce comme une année calamiteuse pour la restauration », indique une étude de Xerfi d'avril 2009 sur la restauration traditionnelle et la cafétéria. L'application d'un taux de TVA réduit au 1^{er} juillet prochain était néanmoins très attendue par les professionnels de la restauration à table, à un moment où le secteur supporte des baisses de fréquentations et de dépenses moyennes. Présent aux états généraux organisés la semaine dernière par le ministère de l'Économie, Bernard Boutboul (directeur associé du Gira Sic Conseil) a rappelé que 70 % des volumes de repas pris hors domicile se situaient dans une zone de prix inférieure à dix euros. La restauration rapide a principalement profité des restrictions budgétaires des consommateurs,

avec un taux de croissance avoisinant les 10 % par an. Et elle pourrait continuer à en bénéficier puisque le secteur vient également de s'engager à « pratiquer une baisse d'au moins 5 % sur les menus de référence des enseignes concernées : menus en version simple, menus en version large ». Si les restaurateurs se sont engagés à jouer le jeu de la baisse des prix en échange du taux de TVA réduit, c'est qu'ils souhaitent surtout retrouver des volumes dans leurs établissements. Le changement de l'offre produit au bénéfice des fournisseurs de la restauration ne viendra que bien après.

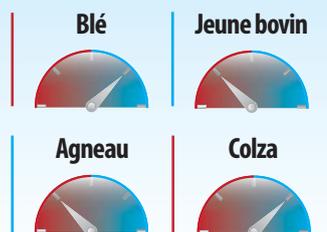
P.8 3 questions à Philippe Labbé

P.9 Décryptage

P.10 Un marché en crise

Soja et colza oublient la grippe

Les marchés de matières premières semblent rassurés sur les conséquences de l'épidémie.



> Les analyses pages 20 et suivantes

La pomme de terre revoit son offre

Tandis que la consommation a sensiblement reculé en 2008-2009, l'interprofession du secteur, le CNIPT, entend faire évoluer sa politique d'offre propre en trois grands segments. Reste à convaincre les acheteurs de sa pertinence.

> Voir page 24



LE QUOTIDIEN EN LIGNE



LA BASE DE DONNÉES COTATIONS



LE SITE WWW.LEQUOTIDIENLESMARCHES.FR



LE MAGAZINE HEBDO



LE SITE WWW.LESMARCHESHEBDO.FR

LES MARCHÉS, C'EST BEAUCOUP PLUS QU'UN QUOTIDIEN. MAINTENANT, LES MARCHÉS C'EST AUSSI TOUS LES JEUDIS UN NOUVEAU MAGAZINE, LES MARCHÉS HEBDO.

CHRONIQUE JURIDIQUE

AVEC LE CABINET RACINE

Les interprofessions agricoles dans l'incertitude juridique

En décembre dernier, la Commission européenne a qualifié une nouvelle fois « d'aide d'État » le régime-cadre des interprofessions agricoles. Les juridictions européennes sont saisies de la question.

Par une décision du 20 décembre 2008, la Commission européenne a déclaré que le régime-cadre relatif aux actions des organisations interprofessionnelles agricoles, tel qu'il lui avait été notifié le 7 novembre précédent par la France, était constitutif d'une aide d'État, notamment en raison du rôle exercé par l'État dans le fonctionnement des interprofessions. La Commission européenne relève en effet que c'est l'État qui leur reconnaît le statut d'organisations interprofessionnelles agricoles et qui rend obligatoires, par des arrêtés d'extension, les stipulations des accords interprofessionnels pris en leur sein. La Commission considère donc que c'est grâce à l'État que les interprofessions peuvent contraindre les opérateurs des diverses filières agricoles à leur verser des cotisations volontaires obligatoires, dites CVO, qui font l'objet d'accords de financement éten-

due. Elle considère en outre que ces organisations sont l'instrument de mise en œuvre des politiques étatiques, en relevant notamment que le statut d'interprofession n'est octroyé qu'aux organismes qui respectent les objectifs et exercent les activités définies par le code rural et qui participent à la mise en œuvre des politiques nationales et communautaires. La Commission en conclut que

les CVO sont des taxes parafiscales, c'est-à-dire des ressources étatiques.

Une position constante

Les autres éléments constitutifs de la notion d'aide d'État (existence d'un avantage octroyé à certaines entreprises, affectation des échanges entre les États membres et atteinte à la concurrence dans le marché commun) n'ont été vérifiés que très superficiellement par la Commission européenne. Par sa décision, celle-ci a donc réaffirmé sa position constante en matière de CVO, qu'elle assimile à des ressources publiques servant au financement de mesures d'aides d'État, ce qui implique la mise sous surveillance communautaire de l'ensemble des actions des interprofessions, avec notification préalable et contrôle de leurs éventuels effets sur les échanges intracommunautaires.

La Commission européenne fait ainsi une application contestée de la solution retenue par la Cour de justice des communautés européennes⁽¹⁾, qui a jugé que les actions menées par un organisme professionnel et financées par des cotisations prélevées auprès des bénéficiaires de ces mesures, ne

sont pas imputables à l'État et ne sont donc pas constitutives d'aides d'État.

Un recours en annulation engagé par l'État français

Le régime-cadre a toutefois été validé par la Commission jusqu'au 31 décembre 2013, notamment au vu des nombreux engagements souscrits par l'État français et dont le coût sera supporté par les interprofessions, tels que l'interdiction de percevoir des cotisations à l'importation, l'obligation de diffuser les résultats des actions de recherche et développement sur le site internet de chaque interprofession et de transmettre à la Commission les maquettes du matériel publicitaire, etc. Cette décision fait actuellement l'objet d'un recours en annulation introduit par l'État français devant le tribunal de première instance des communautés européennes. Espérons que le juge communautaire rendra une décision de principe mettant fin à l'incertitude sur la nature des CVO, source de fragilité d'organisations qui ont fait la preuve de leur utilité.

(1) Voir notamment CJCE, 15 juillet 2004, aff. C-345/02, Pearle.

LE CABINET RACINE

Racine est un cabinet d'avocats, indépendant, de droit des affaires. Il réunit plus de quatre-vingts avocats et juristes à Paris, un effectif total de cent trente personnes en France (Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille et Nantes) et dispose d'un bureau à Bruxelles.

Bruno Néouze, associé, y traite avec son équipe les questions relatives à l'agriculture et aux filières agroalimentaires. Il conseille et assiste de nombreuses entreprises agroalimentaires et organisations professionnelles et interprofessionnelles agricoles.

Racine - 3, place des Victoires - 75 001 Paris - www.racine.eu

TEXTES**CABOTAGE**

En adoptant le règlement « accès au marché » le 21 mai 2008, les eurodéputés ont ouvert la voie à une libéralisation complète du cabotage. Depuis le 1^{er} mai, les chauffeurs routiers de sept nouveaux pays européens peuvent pratiquer du « cabotage » sur les routes françaises, autrement dit effectuer des transports en France entre deux étapes internationales. Les pays concernés sont la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Dominique Bussereau a saisi la Commission européenne afin que soient mises en œuvre des mesures de soutien pour le secteur du transport routier de marchandises.

FRANCE ENDIVES LÉGUMES AOP

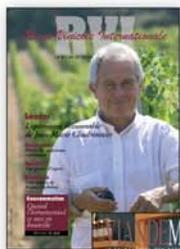
La SA France Endive Légumes, dont le siège social est à Boursies (62), a été reconnue en qualité d'association d'organisation de producteurs dans le secteur des fruits et légumes (endives, carmines, choux, choux-fleurs, poireaux, pommes, poires, salades, pissenlits blancs, radis, céleris).



L'information agroalimentaire est notre métier...
Un exemplaire de votre choix offert parmi nos publications

www.siac.fr

LES MAGAZINES



RVI
 (Revue Viticole Internationale)
 Le mensuel de référence du secteur viticole



Viande Magazine
 Le seul trimestriel des acteurs de la filière viande



Top Drinks
 Le nouveau trimestriel du secteur boissons



Points de Vente
 Le magazine des magasins, pour les professionnels de la distribution et du commerce



Valeurs Boulangères
 Le trimestriel de la filière boulangerie, viennoiserie et pâtisserie

Agra Europe
 L'hebdo de l'Europe agricole



Agra Presse
 La référence des décideurs agricoles (hebdo)



Agra Alimentation
 Toute l'actualité des IAA chaque semaine



Agra Fil
 L'alerte agricole quotidienne par fax



Agra Alimentation Flash
 L'actualité des IAA en bref (fax hebdo)



Agra Valor
 Les nouvelles valorisations de l'agriculture et de la forêt (mensuel)



VSB
 La 1^{ère} lettre hebdo de la filière « Vins et Spiritueux »

Les Marchés
 Le seul quotidien français de l'agriculture, de l'industrie et du commerce agroalimentaires, par e-mail + Les Marchés HEBDO



Les Marchés HEBDO
 Le magazine du négoce et de l'approvisionnement alimentaires



La Dépêche
 L'hebdo de la filière grains, produits du sol, alimentation et productions animales



FLD
 Le seul hebdo de la filière fruits & légumes + son supplément magazine mensuel

LES LETTRES

LES JOURNAUX

NOUVEAU



CHAQUE JEUDI, LES « MARCHÉS HEBDO »

**LE NOUVEAU CONCENTRÉ ACTIF
DE L'AGROALIMENTAIRE !**

www.lesmarcheshebdo.fr

**32 pages
d'actus et
d'analyses**



Métiers SERVICES

- Réglementation, formation, gestion, droit
- Transport, logistique, informatique



Marchés TENDANCES

- Evolutions des cours
- Analyses des marchés, viandes, céréales, oléagineux, fruits & légumes

Actu FILIÈRES

- Entreprises, portraits et nominations
- Agenda des salons, conférences et assemblées générales



BULLETIN D'ABONNEMENT

A retourner par fax au +33 (0) 1 42 74 28 95 ou par courrier à :
ABC - Françoise DUMESNY - Service Abonnements - 84 bd de Sébastopol
75003 PARIS - Tél. : +33 (0)1 42 74 28 14

OUI, JE M'ABONNE AU MAGAZINE LES MARCHÉS HEBDO POUR UN AN (44 N°)
France métropolitaine ~~245€~~ **196€ TTC** (TVA 2,10 % incluse)
Offres valables jusqu'au 30/06/09 et réservées aux nouveaux abonnés de France métropolitaine, selon conditions générales de vente.
Tarifs étranger : nous consulter

**Vous voulez en savoir plus ?
Appelez-nous au**
N° Vert 0 800 50 50 61
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

VOS COORDONNÉES DE LIVRAISON ET DE FACTURATION

Nom : Activité :

Prénom : Fonction ou service :

Société :

Adresse :

Code postal : Ville : Email : @

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

VOTRE RÈGLEMENT

- Je règle par chèque à l'ordre de ABC
- Je règle par virement au compte ABC à Paris
Compte N°CIC 30066/10911/00010227101/30
- Je règle à réception de facture

Date et signature obligatoires

LMH